



Frais dossier (récupérer le dossier) abusifs auto-ecole

Par **segolen**, le **30/06/2009** à **16:51**

Bonjour, rnJ'étais inscrite en Auto-école sur Nancy jusqu'en Mai 2009, et j'ai voulu récupérer mon dossier pour le transférer à Rennes. L'auto-école à Nancy m'a demandée 150euros pour récupérer mon dossier. rnL'auto-école dans laquelle je me suis inscrite à Rennes me dit que c'est illégal. rnEst-ce vrai? rnSi oui ai-je un recours pour récupérer cette somme ? rnJ'ai appelé mon ancienne Auto-école qui m'a tout d'abord dit qu'en effet il n'y avait pas de frais pour récupérer mon dossier, puis, quand je leur ai dit qu'il m'avait fait payer ce cher Monsieur m'a dit que c'était affiché dans le bureau... et que donc par conséquent c'était légal... rnVoilà je ne sait pas si j'ai été claire mais j'espère pouvoir obtenir une réponse pour m'éclairer sur ce qui est légal ou non dans cette histoire. rnMerci par avance